

Metz, le 25 avril 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Vincent Hennel
Tél : 03 87 28 30 87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

Objet : Dossier-de déclaration concernant les travaux relatifs au chantier participatif de restauration écologique du Falkensteinerbach.

Courrier d'accord immédiat.

RÉF. : VH/ SGMS
Vos RÉF. : Votre courrier en date du 4 avril 2022.
P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de restauration écologique du Falkensteinerbach sur les communes de Philippsbourg et de Eguelshardt.

Pour mémoire, les références administratives de ce dossier sont les suivantes:

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 11 avril 2022.
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2022-00206.
- Dossier réalisé par : Parc Naturel des Vosges du Nord.
- Votre dossier est suivi par : Vincent Hennel

Je vous précise qu'au vu des éléments réceptionnés par le guichet unique de l'eau, votre dossier est complet conformément à l'article R.214-32 du code de l'environnement.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est régulier sur le fond.

.../...

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé du 25 avril 2022 clôturant l'instruction administrative du dossier déposé.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.


Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours>.

Une copie du récépissé précité sera affichée aux mairies de Philippsbourg et de Eguelshardt où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Philippsbourg et de Eguelshardt.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'Unité Police de l'Eau



Céline Dellinger

A.A.P.P.M.A du Pays de Hanau
A l'attention de Monsieur Bernard Kieffer
23, rue des Remparts
57230 Bitche